

L'ordre des infirmières et infirmiers décrète « l'état d'urgence »

Le secteur connaît un exode sans précédent. À ce jour, plus de mille professionnels détenteurs de diplômes universitaires ont déjà quitté le pays.

OLJ / Par Nada MERHI, le 18 mars 2021



Une infirmière ajustant le masque à oxygène d'un patient atteint du Covid-19. Photo d'archives Hussam Shbaro

La présidente de l'ordre des infirmières et infirmiers, Myrna Doumit, a sonné le tocsin hier, décrétant « l'état d'urgence » d'un secteur qui, au Liban, compte 16 800 membres. « L'inévitable est arrivé », a-t-elle annoncé au cours d'une conférence de presse tenue au siège de l'ordre à Sin el-Fil.

Mme Doumit ne cache pas sa colère, encore moins son indignation et sa révolte envers l'injustice et les abus dont sont victimes les infirmiers et infirmières « qui constituent l'artère vitale du secteur de la santé ». Licenciements, baisses de salaires ou retard dans leur paiement, congés non payés, attaques contre des infirmiers... autant de facteurs qui ont poussé nombre d'entre eux à chercher fortune ailleurs. « Plus de mille infirmiers ont déjà émigré et plusieurs autres sont en voie de le faire », a-t-elle déploré. « Ils émigrent par groupes, confie-t-elle à L'Orient-Le Jour. Et ce sont ceux qui détiennent des diplômes universitaires dotés de plusieurs années d'expérience qui quittent le pays. » Or, a précisé Mme Doumit lors de la conférence, « ce sont exactement ces compétences dont nous avons besoin pour former les jeunes diplômés, et les orienter dans leur travail dans les hôpitaux et les centres de soins sanitaires ». « Cet exode a lieu alors que le pays est en proie à une pandémie et que les soins infirmiers sont une nécessité et non une option, a-t-elle ajouté. Malgré tous les sacrifices consentis, le corps infirmier n'a toujours pas été doté des moyens dont il a besoin pour pouvoir résister. Et pourtant, il a été, et reste, en première ligne de la lutte contre la pandémie. Certains meurent. Et s'ils sont contaminés au coronavirus, nombre d'entre eux observent la quarantaine à leurs propres frais, certains établissements déduisant cette période de leur salaire. » Mme Doumit précise dans ce cadre qu'à ce jour, plus de 2 000 membres du corps infirmier ont contracté le virus et cinq d'entre eux sont décédés des suites du Covid-19.

« Ce secteur ne peut pas supporter l'austérité, a encore martelé la présidente de l'ordre. La santé des patients en dépend. » S'adressant aux ministres concernés, principalement ceux de la Santé et des Finances, elle les a invités à assumer « leurs responsabilités envers le corps infirmier ». Elle a aussi appelé les directeurs des

hôpitaux publics et les propriétaires d'hôpitaux privés à « suspendre toutes les mesures arbitraires prises envers » le corps infirmier dans leurs établissements.

Les lignes rouges dépassées

« La situation lamentable a dépassé toutes les lignes rouges, a repris Mme Doumit. Si le secteur continue d'être drainé de la sorte, on ne trouvera plus personne pour offrir des soins aux patients. »

Ce qui révolte encore plus la présidente de l'ordre, c'est que de « nombreux infirmières et infirmiers ne se sont toujours pas vu fixer un rendez-vous pour recevoir la première dose du vaccin contre le Covid-19, alors que les membres d'autres secteurs ont déjà reçu leur seconde dose ». « Moi-même, je n'ai pas encore été inoculée, alors que je travaille sur le terrain », a-t-elle ajouté, avant d'énumérer les revendications du secteur. Il s'agit principalement du paiement des salaires dans leur totalité et à temps ; le paiement des arriérés qui sont dus dans un délai d'un mois; l'application de l'échelle des salaires dans les hôpitaux gouvernementaux et le paiement de tous les arriérés depuis 2017 ; le paiement de 40 % des salaires du corps infirmier sur base du taux du dollar bancaire (3 900 livres) ; l'arrêt de toutes les mesures arbitraires prises à leur encontre, notamment la baisse des salaires, parallèlement à la réduction des horaires du travail ; l'embauche d'infirmier(ère)s dans les secteurs public et privé ; le respect de la circulaire du ministère du Travail relative à la période de quarantaine que doivent observer les membres du corps infirmier atteints du Covid-19 sans déduction salariale ; l'approbation de la proposition de loi relative aux infirmiers décédés en luttant contre le coronavirus pour leur accorder un statut similaire aux « martyrs de l'armée » qui leur permettrait de bénéficier des mêmes indemnités. L'ordre appelle aussi à assurer en quantités suffisantes des équipements de protection personnelle aux infirmières et infirmiers, et en ce qui les concerne, à suspendre l'article 50 du code du travail. Celui-ci autorise toute entreprise faisant face à des difficultés financières à recourir à des licenciements.

Arracher les droits

« Les droits ne s'octroient pas, ils s'arrachent », a encore lancé Mme Doumit à l'intention du corps infirmier, l'invitant à se serrer les coudes pour gagner cette bataille. « Dans le cadre de l'état d'urgence, les réunions se poursuivent à tous les niveaux pour décider des mesures susceptibles de freiner cet effondrement, dit-elle à L'OLJ. Les hôpitaux se vident de leurs cadres, et cela fait peur, d'autant que le pays se dirige vers un nouveau pic de la pandémie. Je crains qu'on se retrouve sans un cadre infirmier pour prendre soin des patients. » Mme Doumit affirme que l'ordre soutient ses membres dans leurs décisions, soulignant qu'un recours à l'escalade est envisageable.

Ce cri de la présidente de l'ordre survient au lendemain de la mise en garde lancée la veille par le président du syndicat des hôpitaux privés, Sleiman Haroun, qui avait, mardi, sonné le glas du secteur hospitalier. Contacté par L'OLJ, il assure qu'il va généraliser sur l'ensemble des hôpitaux les revendications du corps infirmier. « La crise par laquelle celui-ci passe s'inscrit dans le cadre de la crise générale du secteur hospitalier », explique-t-il. Il revient dans ce cadre sur l'étude menée par le syndicat sur les coûts réels des services hospitaliers et présentée lors de la conférence de presse la veille. Selon cette étude, lorsque le dollar s'échangeait sur le marché parallèle à 9 500 livres, sa valeur réelle pour les coûts des services hospitaliers a triplé, s'évaluant à 4 635 livres. Une valeur qui a quadruplé lorsqu'il a frôlé les 12 500 livres (6 086 livres). « Donc, une hausse de 1 000 livres du taux de change du dollar sur le marché parallèle se traduit par une hausse de 500 livres sur les coûts de nos services, et ce parce qu'on continue à payer une partie de ces services en livres libanaises, explique M. Haroun. Donc, les hôpitaux ne peuvent plus fonctionner si le taux officiel de 1 515 livres continue d'être adopté. Le secteur ne tardera pas à s'effondrer. » Il signale qu'en se basant sur cette étude, « le syndicat a demandé aux tiers payants publics d'adopter un nouveau tarif sur base du taux du dollar bancaire ». Pour M. Haroun, la solution est « politique ». « Des organisations internationales sont prêtes à investir dans le secteur hospitalier libanais, assure-t-il. Mais elles ne le feront pas en l'absence d'un gouvernement. »

<https://www.lorientlejour.com/article/1255736/lordre-des-infirmieres-et-infirmiers-decrete-letat-durgence.html>